

Comité d'appel du 12 février 2022

Concerne : la finale du championnat par carrés en Division Honneur, prévue le 29 et 30 janvier au BBC.

Faits : le vendredi 28 janvier, M. Philippe Coenraets (capitaine du BBC 1) invoque auprès du Directeur des Compétitions, M. Paul Meerbergen, la force majeure pour des raisons diverses, soutient que son équipe n'est pas en 'état' de jouer le week-end prévu et demande le report de la finale de DH. Le soir-même, le DC refuse la demande de report, propose une solution alternative et maintient donc la date de la rencontre. Dans la foulée de cette décision, le BBC 1 interjette appel et, par conséquent, décide de ne pas jouer.

Le comité d'appel est composé de Mad. Amélie Gobbe, M. Ivan Sonck et M. Guy Van Middelem, président.

Présents : M. Paul Meerbergen (DC), M. Philippe Coenraets (capitaine du BBC 1), Mr. Steve De Roos (capitaine du Riviera 1), Mr. Steven De Donder (Riviera 1)

La séance est ouverte à 11.00 heures. Après les présentations et la constatation que les procédures (par rapport aux actions de l'appelant et de la Commission nationale des Appels) aient bien été respectées, les auditions commencent.

M. Paul Meerbergen revient sur la chronologie des faits, explique les écrits et les raisons de rejeter, après une enquête approfondie, la requête de force majeure.

M. Philippe Coenraets explique les différents cas de force majeure et les raisons pour son équipe d'interjeter appel.

Les trois parties soulèvent des points divers, y compris une décision d'un comité d'appel du 15 janvier (concernant une rencontre de Division 3).

Le comité se retire pour délibérer.

Attendu que

- a) art. 20.1 : une rencontre de division Honneur ne peut jamais être déplacée (a fortiori certainement pas d'autorité par une équipe, même en cas d'appel)

- b) art. 55.1 : il est question de force majeure si les trois conditions suivantes sont satisfaites : * un évènement imprévisible et inévitabile - * l'absence de toute responsabilité dans le chef des membres du BBC 1 - * un évènement insurmontable et irréparable, ce qui n'est pas le cas pour les raisons invoqués
- c) le BBC 1 avait quatre joueurs à disposition, et même cinq suite à la solution 'élégante' du DC.

Le comité considère que le BBC 1 aurait dû disputer la finale du championnat par carrés en Division Honneur, prévue le 29 et 30 janvier au BBC. Le fait de décider de ne pas la jouer s'apparente à une déclaration de forfait. Article 22.3 : la non-participation a pour conséquence que le BBC 1 perd les droits qu'elle aurait pu obtenir. Le Riviera 1 est donc le vainqueur de cette finale.

La caution (100,- € versé par le BBC 1) est rendue par la FRBB.

La séance est close vers 12.20 heures.

Pour le comité d'appel, Guy Van Middeltem, président